



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 27
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-03-2024-076

Objet : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'expérimentation (DoME).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLÉANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite de vote des budgets primitifs des collectivités locales est fixée au 15 avril de l'année ;

Considérant que le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire ;

Considérant que pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME), les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	BP 2024
TOTAL DEPENSES	741 412,00
TOTAL RECETTES	741 412,00
	0,00

Fonctionnement Dépenses		
Chap.	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	165 981,00
012	Charges de personnel	510 431,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00
Total Dépenses		676 412,00

Fonctionnement Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2024
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	262 800,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	413 612,00
75	Produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Résultat reporté	0,00
Total Recettes		676 412,00
Equilibre section de fonctionnement		0,00

Investissement Dépenses		
Chap.	Libellé	BP 2024
001	Solde d'exécution reporté	0,00
20	Immobilisations incorp.	0,00
204	Subv. D'équip. Versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Opé.	Opérations d'équipement	0,00
13	Subventions	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00
27	Autres immo. financières	0,00
4581	Opérations sous mandat	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00
Total Dépenses		65 000,00
Investissement Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2024
13	Subventions	65 000,00
10	Dotations, fond divers	0,00
024	Produits de cessions d'immo.	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00
021	Virement à la section d'investissement	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00
Total Recettes		65 000,00
Equilibre section d'investissement		0,00

Considérant la proposition de déléguer au président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique la réalisation des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget primitif 2024

et ses éventuelles modifications pour le budget annexe domaine martiniquais d'expérimentation (DoME) ;

Considérant que les membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable sur l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du domaine martiniquais d'expérimentation (DoME) qui s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) qui s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au tableau présenté supra.

Article 2 :

De donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique pour réaliser des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget primitif 2024 et ses éventuelles modifications pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 avril 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT